

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 12 février 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line.

Membres absents-excusés : WEEBER Michelle donne procuration à REGNIER Clarisse, KERTZINGER Francis donne procuration à Didier WINTER-KNECHT, MUGLER Christelle.

Objet : Enregistrement d'une déchetterie communautaire au profit de la Communauté de Communes à Kurtzenhouse.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture du Bas-Rhin nous a adressé l'arrêté Préfectoral portant enregistrement d'une déchetterie communautaire au profit de la Communauté de communes de la Basse-Zorn à Kurtzenhouse sur les parcelles cadastrées section 18 n° 35,36,38 et 255.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) pour un volume de collecte de déchets non dangereux de 935m³. Une déclaration distincte a été déposée pour la collecte de déchets dangereux.

Afin de compenser la perte et l'altération des fonctions de 6 975 m² de zones humides liées à ce projet, la Communauté de Communes restaure 18 265 m² de zones humides dans des sites appartenant au même bassin versant et à la même masse d'eau que la zone humide compensée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

PREND ACTE de l'arrêté préfectoral du 10 février 2026.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME.

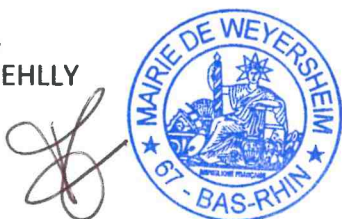
Publié le 17 février 2026

Transmis à la Préfecture le 17 février 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 17 février 2026

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,
Didier WINTER-KNECHT